

- > Conseil
- > Audit
- > Expertise comptable, fiscale et sociale

Groupement des Entrepreneurs de Golf Français (GEGF)

4, Rue Lamennais
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

31-35, rue de la Fédération - 75008 PARIS
Tél : 33 (0)1 48 74 28 18 - Fax : 33 (0)1 48 74 96 41
E-mail : paris8@gmba.fr
Site internet : www.gmba-allinial.com

SARL au capital de 350 000 Euros - 785 587 676 RCS Paris - NAF 6920 Z - N° TVA : FR 18785587676
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Parisienne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International



Notre engagement
responsable depuis
2012

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux administrateurs membres de l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du groupement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.82

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice

La note « règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les modalités d'établissement de ces comptes.

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces modalités et de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 13 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes

GMBA

Représentée par

signé électroniquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures de la part de Eric
SOLOMAMPIONONA
(eric.solomampionona@gmba.-
fr) Signé avec le code à
usage unique: 042090

Eric SOLOMAMPIONONA

Associé

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

Bilan Actif transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

Bilan Actif	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Au 31/12/2021
	Selon l'ANC 2018-06			CRC 1999-01
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I				
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				500
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	157 376		157 376	145 918
Charges constatées d'avance				
TOTAL III	157 376		157 376	146 418
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	157 376		157 376	146 418

Bilan Passif transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

Bilan Passif	Selon ANC 2018-06	Selon CRC 1999-01
	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres / Fonds associatifs		
Fonds propres sans droit de reprise / Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation (sur fonds propres)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs : fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et dotations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Écarts de réévaluation		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	117 281	99 158
Excédent ou déficit de l'exercice	14 505	18 123
Situation nette	131 786	
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
Autres fonds associatifs : suite		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions règlementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	131 786	117 281
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		
Autres ressources		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 090	27 637
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 500	1 500
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	25 590	29 137
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	157 376	146 418

Compte de résultat transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

Compte de résultat	Selon ANC 2018-06	Selon CRC 1999-01
	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation		
Cotisations	93 875	
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		94 025
- dont parrainages		
Ventes de marchandises		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	9 704	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Autres produits (hors cotisations)		9 799
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	103 579	103 824
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	89 074	85 701
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations des immobilisations		
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	89 074	85 701
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	14 505	18 123
Excédent ou déficit transféré		
Déficit ou excédent transféré		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		

Compte de résultat (Suite) transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

Compte de résultat	Selon ANC 2018-06	Selon CRC 1999-01
	31/12/2022	31/12/2021
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		
RÉSULTAT FINANCIER		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	14 505	18 123
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS	103 579	103 824
TOTAL DES CHARGES	89 074	85 701
EXCÉDENT OU DÉFICIT	14 505	18 123

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Groupement des Entrepreneurs de Golf Français est un groupement fondé en 1989. Il a pour mission de représenter la profession du Golf dans tous les rapports avec l'Administration, les partenaires sociaux de la Branche du Golf et le monde du Golf.

I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Avant affectation l'exercice clos le 31/12/2022 présente un total bilan avant affectation de 157 376 euros et un compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 14 505 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions des règlements suivants :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II. FAITS MARQUANTS

2.1. Changement de méthode comptable

Suite à la mise en application du règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, la présentation des comptes annuels de l'entité a changé.

Les cotisations anciennement pris en compte de "produits de prestations de services" sont désormais présentées dans le compte nouvellement dédié.

Les aides financières perçues par le groupement initialement dans le compte "Autres produits" sont désormais pris dans le compte "Contributions financières".

2.2 Faits pertinents affectant les comptes

Néant

2.3 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement n'est à signaler.

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	24 090	24 090		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autre organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	1 500	1 500		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	25 590	25 590		

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglémentées - Reconstitution des gisements Provisions pour : - Investissements - Hausse des prix Amortissements dérogatoires Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglémentées				
TOTAL I				
Risques et charges - Litiges - Garanties données aux clients - Pertes sur marché à terme - Amendes et pénalités - Pertes de change Provisions pour : - Pensions et obligations - Impôts - Renouvellement des immobilisations - Gros entretien et grandes révisions - Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II				

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations - Incorporelles - Corporelles Immobilisations : - Biens reçus par legs ou donations - Titres mis en équivalence - Titres de participation - Financières Sur stocks et en cours Sur comptes clients Sur créances reçues par legs ou donations Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				
- D'exploitation Dont dotations et reprises : - Financières - Exceptionnelles				

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 000
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 500	1 500
TOTAL	1 500	6 500

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

Détail des legs, donations et assurance-vie

Produits	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article L213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	

Charges	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	

SOLDE DE LA RUBRIQUE	
-----------------------------	--

Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics						
Subventions d'exploitation						
Subventions d'investissement						
TOTAL						

Variation des fonds propres art.431-5

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	99 158	18 123			117 281
Excédent ou déficit de l'exercice	18 123	-18 123	14 505		14 505
Situation nette	117 281		14 505		131 786
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	117 281		14 505		131 786